



Arcachon
expansion

TOURISME · CONGRÈS · ANIMATION · CULTURE · COMMERCE

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 033-439504960-20260428-2026042808-DE

S²LOW



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Mardi 28 avril 2026**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames MARESCOT, BORDEDEBAT, CASSOT, DZIURA, MAUPILE, MIQUEL, FOULON, LONG MAROVELLI,

Messieurs LUMMEAUX, GHYSELS, NONI, FANARA, MONS, PUJOL, SCAPPAZZONI, TREUIL, MARTINERIE,
DELEPAUX, SEGURA, TOURDIAS.

Pouvoir :

Monsieur RUIZ a donné POUVOIR à Monsieur TOURDIAS

A titre consultatif :

Madame DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Madame MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Madame DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Monsieur DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur. RUIZ

Madame THE

A titre consultatif :

Monsieur MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Monsieur LASSALLE responsable du Service de Gestion Comptable

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2026042808 : DESIGNATION
COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

VU l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT), qui stipule que « pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article »

Arcachon Expansion en tant que régie à Caractère Industriel et Commercial, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière est soumis de plein droit aux règles des marchés publics pour tout achat de prestations, services, travaux.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir nommer parmi ses membres les personnes, qui siégeront à la commission d'appel d'offre, pour tous les marchés passés par Arcachon Expansion.

Conformément au Code des Marchés Publics : « Lorsqu'il s'agit d'un établissement public local, cette commission doit être composée du Président et de cinq membres de l'organe délibérant, et du représentant légal de l'établissement. »,

M FOULON, demande au conseil d'administration de bien vouloir désigner les membres suivants :

- **A la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres :**
Le Président d'Arcachon Expansion Yves FOULON,
- **En qualité de membre du Conseil d'Administration,**
Cinq membres du Conseil d'Administration avec suppléant choisi parmi les
représentants du Conseil Municipal,
Soit

Titulaires

Bernard LUMMEAUX

Claire MARESCOT

Genevieve BORDEDEBAT

Paul SCAPPAZZONI

Catherine CASSOT

Suppléants :

Maxence RUIZ

Romain TOURDIAS

Julien GHYSELS

Edith MIQUEL

Hervé NONI

- **La Représentante légal de la Régie Arcachon Expansion.**
Madame Frédérique DUGENY

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°8 concernant la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le mardi 28 avril 2026
Yves FOULON
Président de la Régie Arcachon Expansion

